

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-034 – Semaine de la prévention routière – Organisation d'ateliers pédagogiques

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'organisation de la semaine de Prévention routière du lundi 15 au jeudi 18 avril 2024 organisée par le CLSPD,
- Considérant l'organisation d'ateliers pédagogiques à destination des habitants (jeunes, seniors, adultes),
- Considérant la prestation du Cabinet Conseil Formation s'élevant à 3 130 € TTC

DÉCIDE

Article 1 – De signer le devis du Cabinet Conseil Formation, 58 rue Lycette Darsonval, Pôle aggro 21 à Saint-Lô (50000) pour un montant de 3 130 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 mars 2024

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE